

Au niveau national le comité interministériel d'action sociale (CIAS), instance paritaire, est en charge du suivie de l'Action Sociale Interministérielle.

Les SRIAS (Section Régionale interministérielle d'action sociale) constituent l'échelon régional de concertation et de coordination de l'action sociale interministérielle au bénéfice des agents rémunérés sur le budget de l'État.

Les membres, représentants du personnel et de représentants de l'administration élaborent des propositions de projets d'action sociale sur leur territoire.

Les actions proposées ont vocation à répondre à des besoins collectifs non couverts visant à améliorer les conditions de vie des agents de l'État, actifs ou retraités et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elles aident également les agents à faire face à des situations difficiles.

Toutes les actions respectives de chaque SRIAS sont accessibles sur leur site internet. Selon l'action proposée, il peut être demandé à l'agent une participation financière selon conditions